



Recherchez le bien de la cité

(Jérémie 29.7)

Ce que les Églises évangéliques
attendent de la politique fédérale

Une contribution au débat sur les valeurs

RES REFLEXION n° 3

Un document publié en allemand par :



Prise de position adoptée par
le Conseil du Réseau évangélique suisse

© VFG, 2006 (version originale)

© Réseau évangélique suisse, 2008 (version française)

Traduction de l'allemand : Sarah Martinez

Relecture : Paul Beyeler, Antoine Doriath, Anita Siggen et Jean-Paul Zürcher

Publié avec l'aimable autorisation de la VFG,

Verband evangelischer Freikirchen und Gemeinden in der Schweiz

Case postale 3841

5001 Aarau
www.freikirchen.ch

Editeur francophone

Réseau évangélique suisse
Rue du Village-Suisse 14
CH - 1205 Genève
Tél. 022 890 10 30
Fax 022 890 10 31
Courriel : contact@each.ch
Internet : www.evangelique.ch

Commandes et téléchargement

Ce document peut être commandé à l'adresse ci-dessus au prix de CHF 9.- (+ frais de port). Les membres bénéficient d'un rabais de 20%.

Le texte brut de ce document peut aussi être téléchargé sur notre site www.evangelique.ch

Préface de l'édition française

Parce que les chrétiens de conviction évangélique ont gagné ces dernières décennies en visibilité, leur engagement sociopolitique intéresse de plus en plus les médias et la société. Bien qu'ils aient été à l'origine de nombreuses œuvres sociales, et qu'ils soient aujourd'hui encore bien actifs dans le domaine social, leur engagement politique est plus récent.

En Suisse, l'existence de deux partis politiques « évangéliques » pose la question de savoir quels sont les liens entre l'Eglise et la politique. Y aurait-il soudainement une volonté de « moraliser » la société, d'imposer la loi divine à l'ensemble de la population ? Disons-le tout de go : si l'Eglise doit s'engager sur le plan des valeurs, il ne lui appartient ni d'établir ni de mettre en œuvre un programme politique. Son rôle ne se confond ni avec celui d'un parti politique, ni avec celui de l'Etat ; les évangéliques ont toujours revendiqué le principe de laïcité.

L'Eglise, en tant que corps social formé de chrétiens engagés à la suite du Christ, a reçu de Dieu le mandat de travailler au bien de la cité, c'est-à-dire de l'ensemble de ses citoyens. La foi chrétienne n'est pas privée, elle a un impact dans toutes les sphères de la société. Les valeurs et exigences qui découlent de la Bible sont universelles, qu'il s'agisse de : l'amour du prochain, la justice, la vérité, la liberté, la fidélité, la réconciliation, la solidarité, la responsabilité, le respect et l'ordre. Pour résumer les exigences qui découlent des dix commandements, Jésus dira : « *Tu aimeras le Seigneur, ton Dieu ... et ton prochain comme toi-même* » (Lc 10.27). Ainsi l'amour du prochain, qui se traduit souvent au niveau social par la justice et l'équité, se révèle être le principe cardinal et la mesure du bon fonctionnement de toute société. C'est pourquoi l'Eglise jouera le rôle d'aiguillon en interpellant la société et ses décideurs sur le respect et le maintien de ces valeurs. Dans une société multiculturelle, il convient de rappeler aussi que seul le fait d'avoir des valeurs communes permet d'avancer dans une même direction et d'assurer une coexistence pacifique. Finalement, l'Eglise a encore pour tâche de discerner l'appel que Dieu adresse à des individus afin qu'ils s'investissent en vue du bien commun. Elle encouragera ceux-ci à accepter des mandats politiques en les accompagnant sur un chemin dressé d'embûches (avidité de pouvoir, recherche de notoriété, intérêts personnels ou corporatistes, etc.).

Le présent document a un double objectif : clarifier le mandat de l'Eglise en rapport avec la politique, et examiner comment les valeurs bibliques fondamentales trouvent une application concrète dans le domaine politique. Une grande partie des pages qui suivent sont consacrées à un examen attentif des enjeux éthiques tels qu'ils se présentent actuellement en politique fédérale. Les mesures générales qui sont proposées le sont à titre d'exemple, et ne constituent en aucun cas un programme politique.

En traduisant ce document publié en 2006 par l'association des unions d'Eglises de Suisse alémanique (VFG), le Réseau évangélique veut offrir aujourd'hui au public romand un document destiné à la réflexion et à l'action politique. Tout n'y figure pas, il suffit de mentionner la prévention du suicide, la situation de clandestinité semi tolérée des requérants d'asile dont la demande a été frappée d'une décision de non entrée en matière (NEM), la fraude et l'évasion fiscales. D'autres questions peuvent être discutées,

comme ce qui est dit de la politique de formation ou de la politique au Proche-Orient. Des nuances sont aussi apportées par certaines traditions spirituelles (notamment le courant mennonite) dans la formulation théologique classique de Luther sur les deux Règnes (autonomie de l'Église par rapport à l'État). Le présent document a néanmoins pour ambition d'exprimer l'orientation générale que les chrétiens de conviction évangélique souhaitent imprimer à la politique fédérale pour le bien de la nation.

Je forme l'espoir que ce document saura susciter la réflexion, et mettre ainsi des individus en mouvement. Bonne lecture !

Genève, août 2008

Jean-Paul Zürcher
Secrétaire général du
Réseau évangélique

Préface de l'édition allemande

Le *Verband evangelischer Freikirchen und Gemeinden in der Schweiz* (VFG) - association des unions d'Églises évangéliques de Suisse alémanique - a notamment pour objectifs la promotion de la position des Églises évangéliques au sein de l'opinion publique suisse et celle des valeurs relevant de l'éthique chrétienne dans notre société.

Depuis quelques années, des discussions ont lieu entre des parlementaires de conviction chrétienne d'une part, et la VFG, la SEA et le Réseau évangélique d'autre part. Ces rencontres sont d'une grande utilité parce qu'elles permettent de clarifier des positions, de définir des limites et de mettre à profit des synergies. La VFG s'efforce désormais d'approfondir ses relations avec la politique fédérale, et de faire connaître ses positions auprès d'autres instances de la vie publique afin d'atteindre les buts cités.

L'année dernière, sur la base des expériences vécues, un groupe de réflexion composé de Samuel et Daniel Moser* a élaboré un projet de texte qui a ensuite été remanié par le Conseil, ainsi que par la Conférence des responsables de la VFG, avant d'être adopté dans sa présente version le 6 juillet 2006. Le document comprend trois volets : le premier décrit avec force et concision les idées directrices, le deuxième formule des souhaits spécifiques exprimés par les Églises évangéliques à l'égard de la politique fédérale et le troisième, plus étendu, analyse les différents domaines politiques - en tenant compte des idées directrices exprimées - , indique des objectifs, et ébauche des mesures à prendre.

Par le présent document, la VFG souhaite contribuer au débat sur les valeurs dans notre société et souligner l'importance des commandements bibliques pour une coexistence alliant liberté et ordre au sein

de l'État et de la société, en s'alignant clairement sur les paroles de Jérémie 29.7 : Recherchez le bien de la cité !

Aarau, le 7 juillet 2006

Max Schläpfer
Président de la VFG

* Samuel Moser a été président de la VFG
Daniel Moser est membre de la direction de la VFG

Idées maîtresses

Commençons par écouter la voix d'un homme qui n'a pas la réputation d'être un penseur chrétien : « *La politique sans théologie est une absurdité. Tout ce qui a trait à la morale et à la condition humaine renvoie au message biblique* » (Horkheimer cité par P. Hahne). Fondamentalement, il n'y a pas de domaine qui saurait se dérober à une appréciation théologique et qui pourrait être traité de manière purement politique. Pour notre réflexion, nous nous appuyerons donc délibérément sur **la Bible, reçue comme ligne de conduite valable et contraignante**.

La Bible ne présente pas d'ordre économique mondial qui serait valable pour toutes les époques, ni une théorie étatique applicable de manière universelle. Elle n'ignore cependant pas ces problématiques, et énonce des principes de base en matière économique, sociale et spirituelle. Les passages bibliques cités habituellement en matière d'éthique politique sont :

- Genèse 1.28 ; 2.15
- Jérémie 29
- Matthieu 20.25 ; 22.21 ; Luc 14.31ss ; Jean 18.36
- Romains 13.1-7
- Ephésiens 1.21 ; Colossiens 2.10
- 1 Timothée 2.1-4
- Tite 3.1
- 1 Pierre 2.11-17

Chaque texte biblique relatif à l'Etat doit être replacé et compris dans son contexte particulier. C'est la raison pour laquelle le réformateur Martin Luther estimait que nous avons besoin de **directives éthiques précises** car, disait-il, « *les pensées bourdonnent souvent autour de nous de manière indistincte* ». Parlant de directives éthiques, il faisait référence à des règles applicables à la vie tant personnelle que sociopolitique, et qui touchent les domaines de l'économie, de la politique et de l'Église ; ou, pour être plus précis, il disait que ces règles s'appliquent aux institutions qui « *nourrissent, protègent et enseignent* ».

Bien que controversé, le célèbre enseignement de Luther sur les « **deux Règnes** » (ou « deux Régimes ») gagne aujourd'hui encore à être entendu. Il repose sur une approche biblique et théologique. D'un côté, dans le Régime spirituel, Dieu règne sur la communauté des chrétiens, une communauté qui se souvient que son Seigneur a dit : « *Mon royaume n'est pas de ce monde* » (Jn 18.36). La communauté chrétienne a donc été établie sans pouvoir terrestre, ni possibilité de recours à la diplomatie. Ses membres vivent comme « *des brebis au milieu des loups* » (Mt 10.16), se sachant « *citoyens des cieux* » (Ph 3.20). Son rôle est d'accomplir la volonté salvatrice de Dieu. De l'autre côté, dans le Régime temporel, Dieu dirige les peuples du monde au travers d'aiguillages politiques et de manifestations de puissance. C'est dans ce sens que Dieu parle du roi de Perse, Cyrus, comme de « *son berger* », qui doit exécuter sa volonté (Es 44.28 ; 45.1 ; Esd 1.1 ; 2 Ch 36.22-23). Au gouverneur romain Pilate, Jésus dira : « *Tu n'aurais aucun pouvoir sur moi s'il ne t'avait été donné d'en haut* » (Jn

19.11). L'enjeu ici est celui de l'accomplissement de la volonté divine de préservation et d'ordre. Cette volonté divine trouve son expression la plus forte dans l'épître aux Romains, au chapitre 13, lorsqu'il est fait mention du rôle des autorités politiques.

L'État de droit démocratique tire sa légitimité non seulement de la volonté populaire, mais aussi de la volonté divine de préservation et d'ordre. La communauté des citoyens est régie par la loi. **Les dix commandements ne relèvent pas seulement de la prédication du dimanche matin ; ils appartiennent aux fondements mêmes du travail législatif effectué par les parlements.** L'ordre étatique est transitoire, mais nécessaire. Il vise à maintenir l'homme et le monde dans la liberté et la paix, et impose au besoin l'ordre juridique par la force. La démocratie n'est pas une forme étatique chrétienne : mais c'est elle qui se rapproche le plus des idéaux chrétiens. Sa ressemblance avec la conception biblique de l'homme et du monde est manifeste. Dans une perspective biblique et évangélique, les deux « Régimes » doivent être maintenus clairement séparés. La majorité des Églises évangéliques rejette par conséquent clairement tout amalgame entre communauté chrétienne et communauté des citoyens.

La mauvaise humeur et le déplaisir systématique face à l'État ne sont pas des vertus chrétiennes, et c'est ici qu'apparaît une tension qu'il s'agit d'accepter dans un État séculier et laïque. En effet, la politique doit se préoccuper du **bien commun de l'ensemble des citoyens**. L'action de l'État s'oriente en fonction du discernement et des capacités humaines. Elle ne s'inspire pas des confessions de foi, mais des arguments de la raison accessibles à tout un chacun. Il n'existe de ce fait pas de politique chrétienne, mais uniquement des chrétiens qui font activement ou passivement de la politique dans un « *monde qui n'est pas encore sauvé* ». Ils le font en toute modestie, sachant que Dieu, avec ou sans eux, impose finalement sa volonté dans l'histoire des États. C'est ainsi que se créent les conditions nécessaires pour la préservation du monde et la proclamation de l'Évangile, selon qu'il est dit que Dieu veut « *que tous les humains soient sauvés et parviennent à la connaissance de la vérité* » (1 Tm 2.4).

Dietrich Bonhoeffer a précisé le sens des trois « institutions » qui nourrissent, protègent et enseignent, énoncées par Luther dans le cadre de l'enseignement des deux Régimes, en parlant des **quatre « mandats »**. Par *mandat*, il entendait le fait de mettre en œuvre un précepte divin, cette mise en œuvre ressortissant d'une mission - ou d'un commandement - attestée dans la Bible. Les quatre mandats sont :

- Le **mariage** en tant que communauté de vie de l'homme et de la femme au sein du couple et de la famille. C'est un mandat fondamental. Il commande le OUI à l'enfant et le NON à toute forme d'avortement. Presque tous les problèmes sociopolitiques graves actuels ont leur origine dans la violation de ce mandat. Exemples : menace d'effondrement démographique, problèmes des assurances sociales, jeunes et adultes atteints de troubles psychiques, délinquance juvénile, difficultés liées au marché du travail, etc.
- Le **travail**. Nous retrouvons déjà ce mandat dans le récit de la création. L'être humain doit « *cultiver et garder* » la terre (Gn 2.15). Parmi les trois facteurs de production que sont les ressources, le capital et le travail, ce dernier est prioritaire. Toute activité économique doit nous ramener à ce

commandement du travail. Dans l'analyse des avantages et inconvénients, le plein emploi prime sur les intérêts capitalistes. Le droit au travail comprend également une obligation de travailler. Il convient de s'opposer à toute tentative d'exploiter le système social à son propre avantage.

- L'**autorité**. Cette notion concerne l'État, la politique et l'ordre juridique. Le Nouveau Testament ne contient pas la notion d'État. C'est pourquoi Bonhoeffer utilise sciemment le mot « autorité ». Il s'agit de l'autorité qui, étant « *au service de Dieu* » (Rm 13.4), maintient l'ordre et empêche le chaos, veille au respect du droit et à la paix – et ce indépendamment de la forme que revêt l'État. Par conséquent, dans un État de droit démocratique, le monopole de la force est indiscutablement la prérogative du seul État. Le principe est : « *Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu* » (Mc 12.17). L'exécution fidèle du mandat implique la prise en compte des droits fondamentaux, des droits civiques et des objectifs sociaux.
- L'**Église**. Son privilège est de reconnaître l'existence de ces mandats, mais non de dominer sur les autres mandats. L'Église ne saurait s'approprier les tâches étatiques, mais elle est en droit de proposer des solutions. En d'autres termes : l'Église ne peut et ne doit pas être directement impliquée dans l'action politique. Elle doit favoriser la prise de conscience et assumer sa tâche de proclamation et de mise en garde. Elle n'a pas recours à la contrainte, à la force ou aux manœuvres politiques, mais à la proclamation de la Parole par le témoignage et le service. Cette Parole est valable pour « les gouvernants et les gouvernés ». L'Église doit être une Église qui confesse sa foi courageusement, prie fidèlement, croit joyeusement et aime ardemment.

Pour chaque mandat, il y a un « en haut » et un « en bas ». Chaque détenteur de mandat a reçu son mandat « d'en haut », de Dieu. Cet « en haut » exclut l'arbitraire. Le détenteur de mandat se sait dépendant et responsable devant Dieu.

Sources du texte original allemand : - Dietrich Bonhoeffer Werke, volume 6
- Walter Künneth : « Der Christ als Staatsbürger »
- Peter Hahne : « Suchet der Stadt Bestes » et « Schluss mit lustig »

Requêtes spécifiques des Églises évangéliques à l'adresse de la politique fédérale

L'association des unions d'Églises évangéliques de Suisse alémanique (VFG) et le Réseau évangélique (RES) respectent la Constitution fédérale, avec les droits fondamentaux, les droits civiques et les objectifs sociaux qui y sont associés. **Dans le cadre de leur mandat d'Eglise, VFG et RES se réfèrent en particulier aux droits fondamentaux suivants :**

- Égalité des droits et interdiction de toute discrimination (Cst., art. 8)
- Droit à la vie et à la liberté personnelle (Cst., art. 10)
- Liberté de croyance et de conscience (Cst., art. 15)
- Liberté d'opinion et d'information (Cst., art. 16)
- Liberté des médias (Cst., art. 17)
- Liberté de réunion (Cst., art. 22)
- Liberté d'association (Cst., art. 23)

VFG et RES soutiennent les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire dans **la prière**, conformément au texte biblique de 1 Timothée 2.1-2 qui dit : *« J'encourage donc, en tout premier lieu, à faire des requêtes, des prières, des supplications et des actions de grâces pour tous les humains, pour les rois et pour tous ceux qui occupent une position d'autorité, afin que nous menions une vie paisible et tranquille, en toute piété et en toute dignité. »*

Les **dix commandements** (Ex 20.1-17) revêtent une importance décisive pour tous les êtres humains, qu'ils soient chrétiens ou non. *« La justice élève une nation ; le péché est l'ignominie des peuples »*, est-il dit en Proverbes 14.34. Ou encore : *« Nous savons bien que la loi est bonne, pourvu qu'on en fasse un usage légitime ; sachant que la loi n'est pas faite pour le juste, mais pour les sans-loi et les insoumis. »* (1 Tm 1.8-9).

VFG et RES reconnaissent des **domaines** qui ne peuvent pas être négligés dans le travail parlementaire et qui requièrent une **attention particulière** :

- La vie humaine, dès avant la naissance et jusqu'au dernier souffle (Exode 20.13)
- Le mariage et la famille (Exode 20.14)
- L'alimentation et l'agriculture (Genèse 1.29 ; Psaume 145.16)
- La santé publique (3 Jean 2)
- Le cosmos et l'environnement (Genèse 1.14 ; Deutéronome 4.19 ; Psaume 74.16 ; Ésaïe 47.13)
- La formation et la recherche (Genèse 1.28 ; Deutéronome 29.28)
- La politique sociale (Matthieu 25.34-46)
- La politique économique (Matthieu 25.14-30)
- La justice (Job 34.12 ; Psaume 72.4 ; 94.15 ; Ésaïe 1.17 ; 42.1 ; 51.4 ; Matthieu 23.23 ; Luc 11.42)
- La propriété privée et la propriété publique (Exode 20.15 ; Éphésiens 4.28)

- La politique extérieure (Galates 6.2)
- La politique de sécurité (Ésaïe 32.17-18 ; Romains 13.1-7)
- Les finances de l'État (Luc 12.42)

VFG et RES, en tant qu'associations faitières, ne font pas de politique partisane. Elles soutiennent une politique empreinte d'humanité et d'amour envers les êtres humains. Une théologie fondée sur le témoignage global de la Bible aide à discerner et à éviter les extrêmes. Les chrétiens actifs sur le plan politique ne doivent pas défendre des intérêts spécifiques, mais **avoir devant les yeux la société civile dans son ensemble**, tant les chrétiens que les non-chrétiens. Toutefois, leur action politique dépendra d'une perspective biblique solide, et ils ne craindront pas le cas échéant de nager à contre-courant des tendances de leur époque. Sur des questions spécifiques, les chrétiens pourront adopter des points de vue différents sans pour autant devoir engager un combat personnel. La VFG et le RES soutiennent l'engagement politique de leurs membres dans la perspective universelle exprimée dans Colossiens 1.16-18 : *« Car c'est en lui [Jésus-Christ] que tout a été créé dans les cieux et sur la terre, le visible et l'invisible, trônes, seigneuries, principats, autorités ; tout a été créé par lui et pour lui ; lui, il est avant tout, et c'est en lui que tout se tient ; lui, il est la tête du corps – qui est l'Eglise. Il est le commencement, le premier-né d'entre les morts, afin d'être en tout le premier. »*

Finalement, les associations faitières évangéliques (VFG et RES) s'intéressent également à la façon dont la Constitution et les lois adoptées par le peuple et le Parlement sont appliquées. Elles reconnaissent, dans certains domaines politiques, un **véritable état d'urgence pour ce qui est de l'application**. C'est notamment le cas :

- De la protection de la famille en tant que communauté formée d' un homme, d' une femme et d' enfants, et établie dans la durée
- De la politique en matière de drogue
- De la politique d' asile et à l'égard des étrangers
- De la médecine de reproduction et de la technologie génétique dans la sphère humaine
- De la politique des finances

Il y va de la **bonne gestion de l' Administration**. Elle incombe en premier lieu à l' exécutif, mais le législatif dispose également de moyens pour faire respecter les lois, par exemple par des contrôles efficaces et performants menés par les commissions des finances et de gestion.

VFG et Réseau évangélique se considèrent comme les **interlocuteurs** des partis et des autorités. Ils prennent part aux procédures de consultation dans tous les domaines politiques. Dans leurs prises de position, ils s'efforcent d'adopter des positions bibliques et théologiques claires au sens du « mandat » formulé par Bonhoeffer. La **mise en œuvre sur la scène politique est du ressort de la politique**. VFG et RES comprennent bien qu'il y a des rapports de force politiques, et se montrent compréhensives à l'égard des règles et des considérations tactiques qui régissent l'activité parlementaire.

L'État libéral est fondé sur des prérequis et des valeurs de base qu'il ne peut pas créer lui-même ; les ressources pour parvenir à un consensus éthique résident dans la culture chrétienne occidentale. Selon Jürgen Habermas, cité par le magazine politique allemand Cicero (10/2005), *« c'est autour des traditions religieuses que s'articule jusqu'à ce jour la conscience de ce qui fait défaut. Elles maintiennent éveillée une sensibilité vis-à-vis de l'échec. Elles préservent de l'oubli les dimensions de notre vie commune sociale et personnelle, dans laquelle les progrès de la rationalisation culturelle et sociale ont occasionné des destructions profondes. Pourquoi ne devraient-elles pas receler des potentiels sémantiques encore dissimulés qui, même seulement transformés en discours fondés et dégagés de véracité profane, peuvent développer une force d'inspiration ? »*. Ou, comme le dit plus directement Peter Hahne : *« Tout repose sur la question de la place accordée à la Bible. La dogmatique doit déterminer l'éthique. Si la Parole de Dieu est cassée dans la carrière d'une exégèse arbitraire, alors tout vacillera sous les coups portés par des théologiens dilettantes. La question centrale est dès lors la suivante : voulons-nous d'abord écouter ce que la Bible déclare et ensuite seulement former notre opinion, ou le contraire ? »*.

Requêtes portant sur les différents domaines politiques

Les pages thématiques qui suivent tentent d'analyser les domaines politiques les plus divers en tenant compte des idées maîtresses énoncées ci-avant, puis de fixer les objectifs et d'esquisser de possibles mesures.

La Conférence des responsables de la VFG et le Conseil du Réseau évangélique savent pertinemment que différents thèmes ont déjà été débattus, et qu'ils ont même abouti à des décisions au sein des chambres fédérales. Nous les reprenons quand même en raison de leurs liens avec les requêtes non encore satisfaites.

Répertoire des requêtes

et Départements auxquels elles s' adressent

Page

Climat politique	Chancellerie fédérale	10
Politique étrangère		11
Politique du Proche-Orient	DFAE	12
Coopération au développement		13
Politique culturelle		14
Politique sociale		15
Assurance maladie		16
Santé : maladies sexuellement transmissibles, SIDA, substances engendrant la dépendance		17
Prévoyance vieillesse (AVS et LPP)	DFI	18
Politique familiale		19
Démographie, recensement de la population, harmonisation des registres		20
Politique de formation		21
Politique à l'égard des étrangers		22
Politique en matière de religion	DFJP	23
Droit pénal		24
Politique financière	DFF	25
Economie / marché du travail	DFE	26
Politique agricole		27
Politique énergétique		28
Politique environnementale et climatique	DETEC	29
Service public (infrastructure)		30

Communication		31
Politique de sécurité (intérieure et extérieure)	DDPS, DFJP, DFF	32

Problèmes

- Même en Suisse, la « technique du mensonge politique » a fait son apparition. La fin - la réussite politique – ne saurait justifier les moyens.
- Le climat des relations en coulisses et sous le feu des projecteurs laisse à désirer.
- La polarisation politique empêche ou retarde la prise de décisions adéquates dans des délais opportuns.
- Baisse de confiance dans les institutions étatiques.

Objectifs

- Prises de position sincères, factuelles et transparentes du Gouvernement, du Parlement et des partis.
- Relations ouvertes et respectueuses entre acteurs politiques – même lorsqu'il s'agit d'adversaires politiques.
- Développement d'une culture du débat contradictoire à l'échelon spécialisé.

Mesures

- Écoute réciproque.
- Recherche du compromis pour le bien du pays.
- Disposition à aborder des thèmes tabous.
- Renoncement au blocage de thèmes en suspens et aux « petits jeux anticonstitutionnels ».
- Élection de parlementaires indépendants de pensée, non inféodés à des ordres ou directives, mais répondant uniquement à leur conscience et aux intérêts généraux du peuple et du pays.
- Vérifier la possibilité de sanctionner le mensonge politique sur le plan pénal, par ex. sur la base de l'art. 9 Cst. : Protection contre l'arbitraire et protection de la bonne foi.
- Faire en sorte que le Conseil fédéral s'exprime d'une seule voix et présente les avantages et les inconvénients d'une décision de façon transparente.
- Aménager les services d'information dans tous les domaines de façon plus conviviale pour la clientèle.

Problèmes

- La Suisse est un poids plume dans la politique mondiale ; notre pays a largement perdu sa position de prestataire de services neutre et indépendant en cas de conflits.
- La politique étrangère n'est plus seulement du ressort de l'État ; les multinationales et ONG y jouent un rôle de plus en plus important.

Objectifs

- Une politique étrangère autonome, à dimension humanitaire profilée, assumant sa part de la responsabilité globale.
- Accorder les règles du commerce mondial avec les préoccupations relatives à la promotion du développement et de la paix.
- Meilleure coordination de la politique étrangère au sein du Conseil fédéral dans son ensemble.

Mesures

- Investir en priorité dans les domaines valorisant les points forts de la Suisse, par ex. :
 - Plurilinguisme (compréhension de la communication)
 - Tradition de la démocratie et du droit
 - Lutte contre la corruption
 - Promotion des Droits de l'homme
 - Neutralité comme offre de bons offices
 - Participation à des mesures de maintien de la paix (prévention de conflits violents)
 - Coopération au développement (avec contrôle durable)
 - Aide en cas de catastrophe
 - Politique climatique
 - Poursuite des discussions bilatérales avec l'UE
 - Engagement en faveur des droits et possibilités des minorités chrétiennes dans des pays musulmans, en vertu du principe de réciprocité

Problème

- La sympathie naissante pour le petit État d'Israël à l'échelon international a été réprimée ces dernières années par une critique exagérée. Cette attitude de critique unilatérale vis-à-vis d'Israël imprègne aussi largement notre société. Les médias ont une part de responsabilité non négligeable dans cette évolution. En outre, on constate en Suisse l'émergence de tendances antisémites.

Objectifs

- La politique de la Suisse au Proche-Orient est marquée par une évaluation équitable et juste de tous les États et groupes d'intérêts du Proche-Orient.
- La Suisse s'engage en premier lieu pour le maintien de la paix et un développement économique durable dans la région.

Mesures

- Développer une attitude fondamentale positive vis-à-vis de l'État d'Israël. Selon la compréhension biblique, le peuple d'Israël demeure le premier peuple de l'alliance de Dieu (Ro 9-11).
- Émettre des critiques équitables à l'encontre d'Israël aussi bien que des autorités palestiniennes.
- Lutter contre les mesures internationales de boycott à l'égard d'Israël reposant sur une critique et une condamnation unilatérales d'Israël.
- Veiller à obtenir de la SSR SRG idée suisse des informations factuelles et exhaustives (respect des dispositions liées à la concession).
- Proposer un service de médiation entre Israël et les Palestiniens dans le strict respect du principe de neutralité.
- Inciter au respect des Droits de l'homme, en particulier de la liberté de croyance (ex. : chrétiens messianiques et palestiniens).

Problème

- Sur les 6,2 milliards d'habitants de la Terre, 4,6 milliards vivent dans des pays en voie de développement. Parmi eux, un milliard est analphabète (dont 80 % de femmes). Onze millions d'enfants de moins de cinq ans meurent chaque année par manque de nourriture ou de médicaments.

Objectifs

- Renonciation à l'avidité personnelle ou profitant à des groupes spécifiques (Es 1.17 et 23 ; Lc 12.15-21 ; 16.13 ; 19.1-10).
- Priorités de l'aide au développement : lutte contre la pauvreté, agriculture, approvisionnement en énergie et en eau, formation (programmes d'alphabétisation), avec prise en compte des analyses critiques de l'aide au développement étatique menée à ce jour.
- Aide à l'autonomie.

Mesures

- Soumettre les crédits pour la coopération au développement à un examen critique ; vérifier le soutien octroyé jusqu'à présent pour ce qui est de sa durabilité.
- Soutenir financièrement des œuvres d'entraide spécifiquement chrétiennes (organismes d'aide à l'enfance, recherche en linguistique, alphabétisation et traduction de la Bible, etc.).
- Mettre en place un service de développement au lieu du service militaire (nouvelle définition de l'obligation de servir).
- Lutter contre la corruption par le biais de traités internationaux et par la création d'institutions chargées de veiller à leur respect.
- Combattre les excès du capitalisme et s'engager pour la justice sociale.
- Octroyer des microcrédits à des groupes avec responsabilité solidaire mutuelle.

Problèmes

- L'esthétique et la créativité sont souvent davantage valorisés que le message transmis par l'œuvre d'art.
- Les œuvres d'art contemporaines sont trop souvent porteuses d'un message destructeur.

Objectifs

- L'art n'est subventionné par l'État que lorsque sa teneur constitue un apport constructif pour la société.

Mesures

- Les œuvres porteuses d'un message destructeur ne sont subventionnées que si le visiteur est incité à prendre du recul.
- Lorsqu'une œuvre présente des contenus critiquables comme exemples à suivre, les contributions financières doivent lui être refusées.
- Les autorités élaborent de nouvelles directives à l'intention des instances d'adjudication.

Problème

- Nouveaux pauvres : chômeurs, chômeurs de longue durée, personnes endettées, orphelins du divorce, familles monoparentales, familles nombreuses avec un seul revenu, personnes en quête de logement, retraités touchant une rente insuffisante, personnes handicapées placées contre leur gré dans des institutions.

Objectifs

- Attitude positive vis-à-vis des personnes socialement faibles au sein de la population, selon le mandat biblique : « Soyez miséricordieux, comme votre Père est miséricordieux » (Lc 6.36).
- Une société à visage humain et au climat social marqué non par l'arrivisme, mais par l'Esprit de Jésus (justice sociale).

Mesures

- Créer des conditions cadres qui permettent aux entreprises de rester concurrentielles et de produire à bas coûts.
- Favoriser sur le plan fiscal les entreprises qui réinsèrent des rentiers AI et des chômeurs de longue durée.
- Soutenir encore plus intensivement les rentiers AI et les chômeurs de longue durée en vue d'une réinsertion (évent. avec incitations correspondantes sur le plan des primes).
- Créer des programmes d'occupation pertinents pour des personnes moins performantes.
- Offrir une aide exempte de bureaucratie aux personnes désemparées.
- Améliorer la coordination entre les assurances sociales et l'aide sociale afin d'obtenir une utilisation plus efficace des ressources et éviter les abus.

Problèmes

- Mentalité d'assistée de la population, par le recours à des prestations dénuées de sens.
- Coûts de la santé en hausse.
- Limitation de certains actes médicaux pour les personnes âgées de plus de 80 ans (prothèse de hanche, pontage coronarien, stimulateur cardiaque, etc.).

Objectifs

- Couverture de l'assurance de base pour tous, sans restriction, jusqu'en fin de vie.
- Réduction des coûts.
- Nouveau financement des hôpitaux.

Mesures

- Garantir une protection d'assurance jusqu'à la mort dans le cadre de la loi sur l'assurance maladie.
- Exclure la médecine complémentaire et l'avortement de l'assurance de base.
- Empêcher l'euthanasie active, promouvoir la médecine palliative.
- Contrôle approfondi (des coûts) des caisses maladies et des médecins.
- Poursuivre la baisse de prix des médicaments.
- Envisager un système de bonus/malus visant à promouvoir un mode de vie sain (prévention).

Département	DFI
Domaine	Santé : maladies sexuellement transmissibles, SIDA, substances engendrant la dépendance

Problèmes

- Propagation croissante de maladies sexuellement transmissibles (en particulier le SIDA), due principalement aux relations sexuelles débridées et à la consommation de drogues.
- Minimisation des dangers des drogues dites douces.
- Insécurité et urgence dans la mise en œuvre de la loi sur les stupéfiants dans le domaine de la répression.

Objectif

- Promotion de modes de vie exempts de dépendances.

Mesures

- Application conséquente de l'ensemble des mesures dans le domaine de l'abus de drogues (quatre piliers).
- Respect des conventions internationales dans le domaine de la politique en matière de drogue.
- Encouragement du mariage et de la famille par des campagnes axées sur les valeurs ; promotion de l'abstinence comme meilleure prévention contre le SIDA, comme par ex. « Pas de sexe avant le mariage ».
- Création de manuels scolaires valorisant des valeurs chrétiennes traditionnelles (fidélité, responsabilité, respect).
- Campagnes en faveur de valeurs fondamentales d'orientation chrétienne dans les médias électroniques.
- Dans le domaine de la prévention, renforcer l'information par de nouvelles campagnes axées sur le renoncement et l'abstinence.
- Promotion de mesures axées sur l'abstinence.

Problèmes

- Le défi démographique : la génération des baby-boomers prend de l'âge et est suivie d'années à natalité plus faible.
- Parallèlement, augmentation de l'espérance de vie.

Objectifs

- Nouveau concept pour le passage de la vie active à la retraite, qui puisse par ailleurs être financé.
- Renouvellement du contrat entre générations.
- Transparence dans les caisses de pensions ; amélioration de la surveillance des caisses d'assurances publiques.
- Suppression des désavantages subis par les seniors qui se marient.

Mesures

- Relèvement de l'âge de la retraite.
- Flexibilisation de l'âge de la retraite à des conditions appropriées.
- Amélioration de l'intégration dans la vie active des travailleurs d'un certain âge.
- Promotion des activités bénévoles de retraités au profit de la société.
- Adaptation de l'art. 22 LPP et des dispositions correspondantes de l'AVS relatives au droit aux prestations en cas de remariage d'un conjoint survivant ; exclusion des cas de rigueur.
- Nomination de personnalités spécialisées compétentes dans les conseils de fondation des caisses de pensions.

Problèmes

- Taux de natalité en baisse, isolement croissant et taux de divorce en hausse.
- Écart entre le nombre d'enfants souhaité et le nombre d'enfants effectif (en particulier chez les diplômés supérieurs).
- Société orpheline de père et, de plus en plus, orpheline de mère.
- Faible valeur attachée au travail familial.
- Activité professionnelle (pour des motifs divers) des deux parents.
- Augmentation de la délinquance juvénile.

Objectifs

- Valorisation de la famille en tant que communauté de père et mère avec enfants.
- Augmentation du nombre d'enfants par famille (Gn 1.28 ; Ps 127.3).
- Allègement des charges des parents.
- Valorisation du travail familial, rétablissement d'une image positive de la mère et de la femme au foyer.
- Rétablissement de l'attrait de la famille en tant que mode de vie en général.
- Liberté de choix entre travail familial et activité professionnelle.

Mesures

- Augmentation des allocations familiales, évent. échelonnées en fonction du revenu et du nombre d'enfants.
- Mise à disposition de logements plus avantageux pour les familles nombreuses.
- Allègements fiscaux plus importants pour les familles.
- Constructions adaptées aux enfants et aux familles.
- Campagnes de promotion du rôle de mère et femme au foyer.
- Assouplissement du temps de travail pour les parents.
- Réduction des primes d'assurance-maladie pour les familles.
- Services de consultation pour les familles à seuil bas.
- Soutien aux familles pauvres et aux familles nombreuses.
- Adaptation et introduction des normes CSIAS pour les familles nombreuses.
- Création d'offres visant à l'intégration sociale et ethnique des jeunes.

Département

DFI

Domaine

Démographie, recensement de la population,
harmonisation des registres

Problèmes

- Dans le recensement de la population 2000, un grand pas en avant a été réalisé en ce qui concerne l'appartenance religieuse. La nomenclature dans le domaine des Églises évangéliques nécessite toutefois un remaniement.
- À l'heure actuelle, des efforts sont déployés pour harmoniser les registres des habitants et les autres registres officiels de personnes. Il est prévu de ne plus mentionner l'appartenance religieuse. Si le prochain recensement était fondé sur les registres de personnes, il n'y aurait alors plus d'indications quant à l'appartenance religieuse.

Objectifs

- Données fiables sur le paysage religieux en Suisse.

Mesures

- Implication de la VFG et du Réseau évangélique auprès de l'Office fédéral de la statistique (OFS) lors de la préparation du recensement 2010 ; remaniement de la nomenclature dans le domaine des Églises évangéliques.
- À l'échelon de la loi, mise en place d'une obligation de recensement de l'appartenance religieuse dans les registres de l'habitant.
- Obligation pour l'OFS de dresser à l'avenir encore une évaluation scientifique de l'appartenance religieuse.

Problèmes

- Réformes de plus en plus rapides dans le domaine de la formation ; contradictions engendrant sans nécessité des pressions sur le corps enseignant.
- Trop nombreux « chantiers » non coordonnés, pénibles aussi bien pour le corps enseignant que pour les parents.
- Les collèges et hautes écoles sont devenus des établissements de formation de masse, qui ne satisfont plus à l'objectif de promotion des élites intellectuelles.
- Académisation de la société.

Objectifs

- Corps enseignant motivé, rythme modéré de réformes.
- Développement d'une politique durable en matière de formation.
- Amélioration de la coopération intercantonale.
- Libre concurrence des écoles publiques et privées (aussi avec orientation idéologique), ainsi qu'au niveau des hautes écoles spécialisées et universités.
- Places d'apprentissage en nombre suffisant.
- Mission d'éducation claire à tous les échelons.
- Formation en fonction des aptitudes innées à tous les échelons.

Mesures

- Harmonisation accrue des systèmes scolaires de toute la Suisse (définir des standards minimaux).
- Mise en place de contrôles des prestations scolaires dans toute la Suisse (Dn 1.1-21).
- Amélioration de l'égalité des chances par le biais de mesures de soutien.
- Promotion d'établissements de formation privés par la création d'un système d'incitation (crédits de formation, allègements fiscaux, etc.).
- Amélioration du lien entre les deux années d'école maternelle et les deux premières années d'école primaire.
- Meilleure adéquation entre les souhaits professionnels et les possibilités de formation.
- Frein au démantèlement et à la démotivation du corps enseignant.

Problèmes

- Peur de l'étranger et problèmes d'intégration.
- Requérrants d'asile qui ne sont pas autorisés à travailler.
- Manque d'unité dans la pratique de la naturalisation.
- Immigration clandestine.

Objectifs

- Relations dénuées de peur avec les étrangers (Ex 23.9 ; Lv 19.33-34 ; Ga 3.28).
- Prise en compte des limites ethniques et culturelles en liaison avec la coopération au développement et les mesures de maintien de la paix dans les pays d'origine (Gn 10.32 ; Dt 32.8 ; Ps 74.17 ; Ac 17.26).
- Intégration des étrangers sur les plans linguistique et culturel (en particulier des enfants).

Mesures

- Simplifier la pratique de la naturalisation pour les 2^e et 3^e générations.
- Occuper les requérants d'asile pour éviter la délinquance ; offrir la possibilité d'avoir un emploi pour assurer la subsistance.
- Veiller à ce que soient appliqués les droits et devoirs prévus par la Constitution, ainsi que les principes de l'État de droit démocratique, en particulier celui de la séparation de l'Église et de l'État.
- Accélérer la procédure d'asile ; traiter rapidement les problèmes liés à l'exécution des mesures.
- Maintenir la culture chrétienne comme référence ; il doit être permis de présenter l'arrière-plan chrétien aux requérants d'asile, notamment dans les centres de requérants.
- Expulser rapidement les étrangers délinquants.

Problèmes

- Le rapport entre Églises et État est régi à l'échelon cantonal. Seule une minorité de cantons présente une stricte séparation entre l'Église et l'État.
- Une loi permettant la reconnaissance de droit public des communautés religieuses, y compris les Églises évangéliques, fait défaut dans la plupart des cantons. Là où elle existe, elle n'est appliquée qu'avec beaucoup de réserves.
- Les Églises évangéliques sont encore trop souvent cataloguées comme des sectes ou mouvements d'endoctrinement.

Objectifs

- Les lois veillent à ce que la liberté de croyance et de conscience garantie par la Constitution (Cst., art. 15) et l'article sur le racisme (Cst., art. 8, 2) soient appliqués pour toutes les communautés religieuses.
- L'État tient à la primauté de la culture chrétienne.

Mesures

- L'État octroie aux Églises évangéliques (évent. de manière collective, par ex. aux membres de la VFG et du Réseau évangélique) un statut de droit public. Le cas échéant, les fondements correspondants sont créés à l'échelon fédéral.
- Des médias chrétiens tels que l'émission télévisée « Fenster zum Sonntag » ou la radio par câble et Internet « Life Channel » perçoivent eux aussi des fonds issus de la redevance.
- Les dispositions en matière de concession sont formulées de telle sorte que les Églises évangéliques aient plus souvent la parole dans les émissions religieuses de la SSR SRG idée suisse.

Problèmes

- Comportement immoral et délinquant qui n'est pas sanctionné, ou seulement de façon timorée.
- Impunité lors de comportements contraires à la loi.

Objectifs

- D'une manière générale, les lois s'appliquent à toutes et tous (1 Tm 1.9). Elles doivent être appliquées.
- Sécurité juridique accrue.

Mesures

- Dans certains domaines, une attention particulière doit être portée aux lois ; lorsque celles-ci font défaut ou sont formulées de façon peu précise, il convient d'y apporter des modifications :
 - Traite des femmes et travail des enfants
 - Euthanasie
 - Pédophilie
 - Parjure
 - Criminalité organisée
 - Inceste
 - Zoophilie
 - Mensonges dans les médias et en politique
 - Abus de stupéfiants
 - Pornographie
 - Mutilations génitales féminines
 - Mariages forcés
- Toutes les possibilités parlementaires pour obtenir des progrès dans ces domaines seront mises à profit.

Problèmes

- Aggravation de l'endettement de l'État.
- Le fardeau des intérêts n'engendre aucune valeur ajoutée.
- À moyen et long terme, paralysie de l'action étatique ; rétrécissement de la marge de manœuvre en matière de politique financière avec des répercussions dans tous les domaines politiques.
- Attitude irresponsable à l'égard des générations futures.

Objectifs

- Budget de l'État équilibré – assainissement des finances fédérales.
- Réduction conséquente de l'endettement – interruption de la tendance à l'endettement.
- Suppression du déficit structurel.

Mesures

- Poursuivre l'examen rigoureux des tâches incombant à la Confédération.
- N'intégrer de nouvelles tâches que si les coûts et la capacité de financement ne portent pas préjudice aux objectifs.
- Vérifier de façon stricte et continue que la gestion de l'Administration reste économe.
- Ne pas considérer comme tabous les nouveaux impôts, les augmentations d'impôts ou les transferts de charges d'impôt (impôt sur les successions, taxe à la valeur ajoutée, taxes sur le mazout, etc.).
- Application conséquente des lois fiscales pour les impôts directs et indirects ; augmentation de la fréquence des contrôles fiscaux.

Problèmes

- Taux de chômage élevé.
- Une réglementation abusive empêchant des embauches définitives (nombre croissant d'emplois temporaires).
- Dépenses sociales et charges salariales annexes élevées favorisant l'économie de l'ombre.
- Système de TVA complexe.
- Ménages à revenu unique désavantagés par rapport aux ménages de deux personnes avec deux revenus.

Objectifs

- Une Suisse avec une économie saine et un faible taux de chômage.
- Adaptation structurelle conséquente.
- Ramener la réglementation à un niveau plus faible.
- Marché du travail flexible.
- Valorisation de l'initiative personnelle et du sens des responsabilités.

Mesures

- Adoption de normes de l'UE quant à ce qui est utile et pertinent.
- Bureaucratie minimale et conditions cadres étatiques avantageuses.
- Révision du système de TVA.
- Campagnes d'information : par la manière de remplir son caddie de supermarché, le citoyen décide de l'avenir des emplois en Suisse (le faible coût de la vie dans l'UE n'est pas compatible avec les hauts salaires suisses).
- Soutien à la main d'œuvre moins qualifiée.
- Création de conditions cadres avantageuses pour les PME, réduction des dépenses administratives.
- Suppression des lacunes dans la protection des consommateurs (principe de causalité).

Problèmes

- Les prix à la production ne couvrent pas les coûts de production (compensation par paiements directs).
- Forte concurrence internationale.
- Recul accéléré des exploitations agricoles.

Objectifs

- Alimentation de base produite dans le propre pays (autarcie alimentaire).
- Production et commercialisation d'aliments sains, sans formes de production prescrites par l'État.
- Préservation et ménagement de l'environnement.
- Les familles d'agriculteurs doivent en principe pouvoir tirer leur revenu de leurs produits et prestations.

Mesures

- Mieux piloter la réforme structurelle avec une réduction du nombre d'exploitations.
- Imposer à l'échelle internationale (OMC, UE) une interdiction des subventions à l'exportation à même d'être contrôlée.
- Sur le plan international, défendre le principe selon lequel chaque pays peut utiliser et protéger sa propre production de denrées alimentaires de base.
- Assurer des contributions étatiques selon les prestations effectives rendues à la société (avec mandat de prestations).
- Prendre des mesures éducatives (rapport à l'environnement, vie au sein de la famille, aperçu de nombreuses professions de nature différente, éducation à la débrouillardise).

Problème

- Les besoins énergétiques augmentent dans le monde entier (Chine, Inde, etc.). La dépendance de la Suisse à l'égard du pétrole reste forte. En Suisse, environ 40 % de l'électricité est produite par l'énergie nucléaire. L'incertitude règne quant au remplacement des centrales nucléaires existantes. La question de l'élimination des déchets radioactifs n'est pas résolue à l'échelon politique.

Objectifs

- L'utilisation de l'énergie relève de la mission de cultivateur confiée à l'homme (Gn 2.15). L'emploi de l'énergie est soumis à des normes éthiques.
- Garantie de l'approvisionnement énergétique de la Suisse à long terme.
- Amélioration de l'approvisionnement énergétique dans la perspective de la durabilité.
- Meilleure utilisation des énergies domestiques (électricité d'origine hydraulique, déchets, bois, biogaz extrait de déchets organiques).
- Les questions de sécurité priment sur les considérations purement économiques.

Mesures

- Diminution générale de l'utilisation énergétique dans tous les domaines (application de normes strictes pour les constructions, appareils, etc.).
- Réduction accrue de la dépendance à l'égard du pétrole.
- Décisions à long terme quant au remplacement des centrales nucléaires existantes (poursuite du développement de centrales nucléaires et/ou centrales mixtes au gaz ?).
- Règlement du problème récurrent de l'élimination des déchets radioactifs.
- Promotion de toutes les formes d'énergie non polluantes (énergie hydraulique, bois, biogaz, géothermie, vent), si nécessaire avec des contributions aux coûts limitées dans le temps.
- Réduction des émissions de CO₂ (Protocole de Kyoto).

Problèmes

- Les questions de l'eau, du sol, de la pureté de l'air, de l'électrosmog, du RNI (rayonnement non ionisant), du bruit, des substances chimiques, des organismes génétiquement modifiés, du climat, soulèvent des problèmes. Les causes relèvent en partie de facteurs planétaires.
- Les émissions de gaz à effet de serre induisent des changements climatiques en partie irréversibles et dévastateurs.

Objectifs

- Progrès dans le cadre d'une politique environnementale intégrée.
- Renforcer le partage de la responsabilité avec l'économie.
- Accroissement de la protection de l'homme et de l'environnement contre les matières dangereuses.

Mesures

- Promouvoir l'utilisation d'instruments dans l'économie de marché (exemple : taxe d'incitation sur le pétrole).
- Poursuivre le développement et l'harmonisation des accords internationaux relatifs au climat, des accords sur la diversité biologique, des dispositions en matière de responsabilité civile, des normes environnementales, etc.
- Loi sur le CO₂.
- Renforcer la coopération et la coordination internationales, en particulier dans la protection du climat.

Problèmes

- Circulation croissante sur la route, le rail et dans les airs, aussi bien pour le transport de personnes que celui des marchandises.
- Stratégie partiellement négligée des réseaux d'infrastructure de nos artères vitales.

Objectifs

- Transfert du transport de marchandises de la route au rail.
- Moyens de déplacement écologiques, économes en énergie et en espace et sûrs pour tous.
- Politique de circulation aérienne compatible à l'échelon international.
- Réseaux d'infrastructure optimisés dans les domaines de la circulation routière, ferroviaire et aérienne, de la Poste, des télécommunications et de l'énergie.
- Approvisionnement de base assuré.

Mesures

- Répercussion des coûts du trafic selon le principe de causalité (principe du « pollueur-payeur »).
- Encourager les déplacements lents (à pied et à bicyclette).
- Suppression ou gestion des goulots d'étranglement dans la circulation en agglomération.
- Favoriser les véhicules faiblement polluants.
- Révision, et le cas échéant réduction, de l'infrastructure de trafic aérien.
- Le trafic aérien doit subvenir à ses coûts externes (taxation du carburant).
- Modernisation constante des réseaux ferroviaires et routiers.
- Poursuite des réformes de la Poste et des télécommunications ; veiller à ce que le service à la clientèle ne se perde pas et que la qualité soit maintenue.

Problèmes

- Mélange déconcertant de vérité et de fiction.
- De nombreuses personnes sont incitées à un style de vie (auto)destructeur par la manipulation exercée par les médias et la publicité.

Objectifs

- Pas de publicité à effet néfaste.
- Faire appliquer les dispositions de la concession de SSR SRG idée suisse.
- Recherche de normes éthiques élevées pour les professionnels des médias.

Mesures

- Interdiction de la publicité :
 - Pour l'ésotérisme nuisible
 - Pour les petits crédits à la consommation
 - Pour des offres de sexe et de pornographie
 - Pour la nicotine
 - Pour l'alcool
 - Pour les drogues et médicaments psychotropes qui engendrent une dépendance
 - Pour des éléments de nature à blesser les sentiments religieux
- Interdiction de la publicité sexiste et démagogique.
- Création d'instruments visant à empêcher les informations mensongères.

Problèmes

- De larges pans de la population se sentent en insécurité (criminalité organisée, corruption, terrorisme, etc.).
- Des incertitudes et des désaccords existent quant à la mission de l'armée. La Confédération et les cantons investissent des moyens financiers importants, le plus souvent de façon non coordonnée, dans la formation et l'équipement.
- Recours au personnel de sécurité (militaire, police, garde-frontières) pour des tâches auxquelles il n'est pas formé.

Objectifs

- Développer la nouvelle politique de sécurité de manière à ce qu'elle puisse être mise en œuvre à moindre coût.
- Équiper et former l'armée, les corps de police cantonaux, les organes fédéraux de justice et police et le corps de garde-frontières, de manière à ce qu'ils puissent remplir leurs missions de façon optimale.
- Maintien d'une structure de commandement polycentrale pour limiter les abus de pouvoir.

Mesures

- Examen d'une formation de base commune aux membres de l'armée, de la police et des garde-frontières (base d'un engagement polyvalent).
- Offre de modules pour l'engagement spécialisé.
- Formation continue et perfectionnement permanents pour promouvoir la pensée et l'action en réseau.
- Adaptation permanente des effectifs en fonction de la menace.
- Mise en œuvre de la réforme Armée XXI ; mieux communiquer celle-ci à la population.
- Mise à disposition et formation d'un personnel suffisant pour les événements particuliers.

Bibliographie succincte en français

Baubérot Jean, *Les laïcités dans le monde*, coll. « Que sais-je ? », Paris, PUF, 2007, 127 pp.

Baudin Frédéric et Farely Nicolas (sous dir.), *Christianisme et politique, quelle place pour l'Eglise dans le débat politique ?*, Paris, Empreinte temps présent, 2007, 121 pp.

Buchhold Jacques (sous dir.), *Laïcités, enjeux théologiques et pratiques*, coll. Terre Nouvelle, Cléon d'Andran/Vaux-sur-Seine, Excelsis et Edifac, 2002, 208 pp.

Collectif, *Et l'homme dans tout ça ? Repères dans une société sans limites*, Actes du congrès européen d'éthique, St-Légier, Emmaüs, 2006, 362 pp.

Collectif, *Les enjeux de l'éthique*, St-Légier/Melun, Emmaüs et Hokhma, 2004, 128 pp.

Collectif, *Pour une éthique biblique*, Congrès AEPF, Dossier Vivre no 22, Bevaix, Je Sème, 2004, 134 pp.

Signataires

Réseau évangélique suisse (RES)

Le Réseau évangélique suisse (RES) est issu de la fusion, en 2006, de l'AER (fondée en 1847) et de la FROE (fondée en 1983). Six unions d'Eglises en sont membres, ainsi qu'environ 200 Eglises locales et organisations chrétiennes. Il représente une voix auprès des médias et des autorités pour environ 42'000 chrétiens de conviction évangélique en Suisse romande.

Verband evangelischer Freikirchen und Gemeinden in der Schweiz (VFG)

avec ses 14 unions d'Eglises membres :

- Bund Schweizer Baptistengemeinden
- Bund der Evangelischen Gemeinden
- Bund der Evangelischen Täufergemeinden
- Freie Evangelische Gemeinden in der Schweiz
- Schweizerische Pfingstmission
- Bewegung Plus Schweiz
- Evangelisches Gemeinschaftswerk
- Evangelisch-methodistische Kirche der Schweiz
- Heilsarmee
- Konferenz der Mennoniten der Schweiz
- Chrischona-Gemeinden Schweiz
- Vereinigung Freier Missionsgemeinden
- Freie Charismatische Gemeinden der Schweiz
- Vineyard-Gemeinden Schweiz

La VFG existe depuis 1919. Les 14 unions d'Eglises qui sont membres regroupent environ 600 Églises évangéliques en Suisse alémanique.

Destinataires de la prise de position :

- Membres du Conseil national et du Conseil des États
- Membres du Conseil fédéral
- Secrétariats de partis
- Secrétariats généraux des Départements
- Tribunal fédéral
- Conférence des gouvernements cantonaux

- Organisations faïtières (Union patronale suisse, Union suisse des paysans, Economiesuisse, Union suisse des arts et métiers, Union syndicale suisse, Travail.Suisse)
- FEPS
- Conférence des évêques suisses
- Unions d'Églises membres de la VFG et du Réseau évangélique (organes de presse dénominationnels)
- AES
- Organisations chrétiennes
- Idea Schweiz et Christianisme Aujourd'hui
- ERF Schweiz
- Médias en général

Le Réseau évangélique (pour la Suisse romande) et la Conférence des responsables de la VFG (pour la Suisse alémanique), s'engagent pour que :

- ... des citoyens et personnalités politiques proclament des valeurs chrétiennes, orientent leur conscience selon les commandements de Dieu et mènent leur vie en accord avec ceux-ci.
- ... des majorités se forment à l'échelon politique afin de favoriser la percée de valeurs chrétiennes prenant en considération le bien de l'être humain.
- ... des actes législatifs fondés sur ces valeurs soient effectivement et efficacement appliqués, selon les décisions de la majorité.